



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Lundi 20 juillet 1970

QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

à 10 h 15

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Page
Point 5 de l'ordre du jour :	
Rapport du Conseil du développement industriel . . . . .	141

*Président* : M. MARAMIS (Indonésie)

## POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

## Rapport du Conseil du développement industriel (E/4874)

1. M. ABDEL-RAHMAN (Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel), présentant le rapport du Conseil du développement industriel (E/4874), dit qu'à sa quatrième session le CDI a approuvé le programme de travail de l'ONUDI pour 1971, ainsi que certains amendements au programme déjà approuvé pour 1970, et a examiné le rapport sur les activités de l'ONUDI en 1969. Le programme de travail de l'ONUDI comprend, d'une part, des activités opérationnelles, entreprises à la requête des pays bénéficiaires et financées par des contributions volontaires, et, d'autre part, des activités destinées à appuyer les activités opérationnelles et financées sur le budget ordinaire. La principale source de financement pour les activités opérationnelles de l'ONUDI est le PNUD; l'ONUDI reçoit aussi des contributions de pays membres. L'élaboration du programme est une opération très complexe, qui commence environ deux ans avant l'année d'exécution et doit couvrir pratiquement tous les aspects spécialisés de l'industrie. Le programme de travail approuvé par le CDI n'a pas été confirmé sur le plan financier, car le budget pour 1971 ne sera connu qu'en janvier 1971. Le financement par le PNUD est déterminé sur la base des projets particuliers et suivant des procédures établies. C'est seulement en ce qui concerne le programme ordinaire de l'ONUDI et les contributions volontaires que le secrétariat a une plus grande latitude pour faire des plans. Ces deux sources de financement se sont avérées particulièrement utiles en tant qu'instruments souples pour la mise au point et l'exécution du programme.

2. Bien que l'ONUDI n'ait été créée qu'en 1967, elle a déjà réussi à s'organiser, tant au siège que sur le terrain, et son programme opérationnel s'est accru de 25 p. 100 par an en moyenne. Elle a établi un mécanisme de coordination et de collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, et elle est de plus en plus reconnue par les gouvernements des pays en voie de développement comme une source d'assistance à l'industrie. Ces résultats sont encourageants, et il est probable que le programme opérationnel de l'ONUDI augmentera considérablement au cours des années

à venir, à en juger par l'intérêt croissant que les pays en voie de développement portent aux travaux de cette organisation. La tâche de l'ONUDI soulève cependant de sérieuses difficultés.

3. L'ONUDI dépend essentiellement, pour ses activités opérationnelles, du concours financier du PNUD; elle ne reçoit cependant pas plus de 4 p. 100 du total des ressources fournies par cet organisme. L'ONUDI a demandé aux gouvernements des ressources supplémentaires pour ses opérations sur le terrain, et l'on constate avec satisfaction que les contributions versées directement à l'ONUDI par les gouvernements membres sont de plus en plus élevées.

4. L'ONUDI suit avec intérêt les discussions qui se déroulent actuellement au Conseil d'administration du PNUD au sujet de la réorganisation du système des Nations Unies pour le développement. Elle estime que de grandes améliorations pourraient être apportées si l'accent était mis sur le perfectionnement des instruments et des modalités d'assistance. Ces instruments sont encore limités à l'envoi d'experts et à la fourniture de bourses et de matériel, alors que les besoins des pays en voie de développement, particulièrement dans le domaine de l'industrie, exigeraient des moyens nouveaux, tels que consultations, promotion, encouragement des institutions existantes, dans un monde où les progrès de la technique sont rapides. Toute organisation dynamique consacre des ressources à la recherche et à l'innovation, et l'on peut se demander si le PNUD ne pourrait pas réserver de 1 à 2 p. 100 de ses ressources en vue de trouver de nouvelles méthodes et d'adapter celles qui sont employées depuis longtemps aux besoins changeants des pays en voie de développement dans le domaine de l'industrie. Pour sa part, l'ONUDI, grâce à ses contributions volontaires, s'efforce de trouver de nouvelles méthodes d'assistance dans son domaine de compétence, telles que la promotion de nouvelles techniques, la création d'usines pilotes, la formation en usine, la promotion des investissements, et les études et consultations périodiques au niveau du pays. Le programme de 1971 comprend certaines activités orientées dans ce sens.

5. D'après les objectifs de la deuxième Décennie du développement, les pays en voie de développement devraient accroître leur production industrielle de 8 p. 100 par an en moyenne. Cela posera des problèmes complexes de planification, de financement, de gestion et d'exécution. Dans les pays en voie de développement, la demande d'articles manufacturés augmentera; cette tendance est à encourager parce qu'elle est une indication de l'élévation des niveaux de vie, et aussi parce qu'elle entraînera inévitablement un accroissement des échanges internationaux qui sera avantageux tant pour les pays développés que pour les pays en voie de développement. Ces changements dans les niveaux et la structure de l'offre et de la demande

et dans le commerce international représentent en somme les objectifs de l'industrie au cours de la deuxième Décennie du développement et définissent la tâche de l'ONUDI. Faute de personnel et de temps, l'ONUDI n'a pu se pencher sur la question des modèles de croissance économique globale ni sur certains problèmes de techniques et de structures qui intéressent les pays en voie de développement. Elle s'efforcera cependant d'aider les gouvernements à promouvoir les objectifs de l'industrie au cours de la deuxième Décennie du développement et à évaluer les progrès réalisés dans cette voie. Il convient de noter que, comme la production industrielle totale des pays en voie de développement ne représente qu'une petite fraction de la production industrielle mondiale, l'ONUDI ne pouvait guère élaborer un plan mondial pour l'industrie.

6. Aux termes de la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale, l'ONUDI est chargée de coordonner les activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'industrie. Ces dernières années, elle a réussi à mettre au point des modalités de coordination et de collaboration avec les institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies qui s'intéressent à l'industrialisation. Elle s'efforcera de conclure encore d'autres arrangements, en particulier avec la BIRD et les institutions financières régionales. Dans le cadre des propositions de réorganisation du PNUD, l'ONUDI s'est particulièrement occupée de la coordination des activités industrielles au niveau du pays en consultation avec les pays bénéficiaires. Son programme des conseillers industriels hors siège présente un intérêt particulier à cet égard.

7. La coordination ne consiste pas uniquement à éviter les doubles emplois ou à résoudre des conflits de compétence. Elle a un côté positif, qui est l'établissement d'une coopération de plus en plus active avec les autres organismes du système des Nations Unies. C'est pourquoi l'ONUDI espère pouvoir élaborer des programmes de coopération avec les organisations avec lesquelles elle a conclu des accords. Elle se propose en outre d'harmoniser ses activités avec celles des commissions économiques régionales et du BESNUB. Le CDI a suggéré de tenir des consultations avec les gouvernements intéressés en vue de coordonner les activités de l'ONUDI et les programmes bilatéraux d'assistance industrielle afin de réaliser un renforcement mutuel de ces deux types de programmes.

8. Le CDI s'est parfaitement rendu compte de la multiplicité et de l'étendue des tâches qui incombent à l'ONUDI. C'est pourquoi, dans sa résolution 29 (IV), il recommande à l'Assemblée générale de réunir une conférence internationale extraordinaire de l'ONUDI, de préférence en 1971, immédiatement après la cinquième session du CDI. Il a proposé que cette conférence examine les réalisations passées, le rôle futur et les fonctions de l'ONUDI, sa structure, son organisation et ses ressources. Un comité consultatif s'est déjà réuni pour préparer les travaux de la conférence. Il faut espérer que le Conseil voudra bien prendre note de cette résolution du CDI et encourager les gouvernements à discuter cette question à l'Assemblée générale.

9. Il convient de signaler que l'ONUDI suit tant avec les pays en voie de développement qu'avec les pays développés une politique continue de dialogue qui a pour objet d'encourager la coopération internationale, le transfert des techniques industrielles et l'élaboration de politiques et de programmes d'industrialisation nationaux et régionaux. C'est une tâche ardue, car l'Organisation se heurte, à l'extérieur, aux pressions de la bureaucratie internationale et, sur le plan interne, à la léthargie et à la suffisance. L'ONUDI ne pourra réussir que si les pays membres jouent un rôle de plus en plus coopératif et critique en ce qui concerne son programme et ses activités.

10. M. HAMID (Soudan) félicite l'ONUDI d'avoir réussi à surmonter les obstacles qui s'opposent au progrès dans le domaine de l'industrialisation. Ce n'est que récemment que la nécessité s'est fait sentir d'employer de nouvelles méthodes d'assistance technique dans ce domaine. Les pays en voie de développement ont certainement besoin d'une assistance plus efficace étant donné l'urgence, la complexité et la multiplicité de leurs problèmes industriels.

11. Afin de remplir ses fonctions, l'ONUDI a suivi une politique de coopération et de liaison étroite avec les commissions économiques régionales et le BESNUB. Il est évident que les incidences financières constituent la principale raison pour laquelle on rejette l'idée de créer des bureaux régionaux de l'ONUDI. Ce ne sont d'ailleurs pas seulement les activités de coordination, mais aussi les activités opérationnelles, de l'ONUDI qui se ressentent du manque de ressources de cette organisation, et la délégation soudanaise le regrette vivement. La part des ressources du PNUD réservée à l'ONUDI (4 p. 100) ne correspond pas au rôle qui incombe à cette organisation, particulièrement si l'on songe que 80 p. 100 des ressources financières du PNUD sont allouées à la FAO, à l'OIT et à l'UNESCO et que 40 p. 100 des ressources du PNUD sont affectées chaque année à des projets intéressants le secteur agricole. La plus grande partie des ressources fournies par les pays industriels sont administrées par le PNUD, et la plupart des pays développés insistent pour que ce soit le PNUD qui finance les activités de l'ONUDI. C'est pourquoi les pays en voie de développement préfèrent un système de financement par des contributions directes à l'ONUDI, qui permettrait à cette organisation de disposer plus librement de ses propres ressources, et ainsi d'étendre ses activités au cours de la deuxième Décennie du développement.

12. Un accroissement de 8 p. 100 par an de la production industrielle, en tant qu'objectif de la deuxième Décennie, ne sera pas facile à réaliser pour les pays en voie de développement s'ils ne reçoivent pas une assistance pour la planification, le financement et l'exécution de leurs projets d'industrialisation. La troisième conférence pour les annonces de contributions, qui aura lieu à New York en novembre, sera une occasion d'aider l'ONUDI à leur fournir cette assistance. La délégation soudanaise attend également avec intérêt la conférence internationale extraordinaire de l'ONUDI, qui permettra aux pays en voie de développement d'examiner les possibilités futures de l'Organisation et l'assistance qu'elle peut fournir.

13. M. VIAUD (France) félicite le Directeur exécutif de l'ONUDI de son excellent exposé. Le secrétariat de l'ONUDI a fait un remarquable effort pour présenter les activités de l'Organisation et, cette année, le CDI était réellement en mesure d'en apprécier les principales caractéristiques et orientations. Cependant, la documentation — qui a essentiellement pour objet de faciliter les décisions du développement industriel — devrait être plus synthétique dans ses développements et plus précise quant à la nature des activités. Il serait en outre utile que le Groupe de travail du programme et de la coordination puisse conclure son rapport par des suggestions ou recommandations qui serviraient de guide à l'Organisation. Ainsi, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale verraient apparaître plus clairement les points d'accord et les principales directives données au secrétariat.

14. En 1971, l'intérêt portera principalement sur l'organisation de la conférence internationale extraordinaire. De l'avis de la délégation française, la solution la plus opportune consisterait à tenir cette conférence au cours de la cinquième session du CDI, qui doit avoir lieu en mai 1971 à Vienne.

15. Il est de plus en plus manifeste que l'industrialisation est une des conditions fondamentales du progrès économique et social. On constate donc avec satisfaction qu'au sein des Nations Unies l'ONUDI assume mieux chaque année le rôle qui lui est dévolu dans la coordination et l'animation du développement industriel. Il y a beaucoup à faire dans ce domaine, et la vocation de cette organisation est avant tout d'être opérationnelle, plus encore peut-être que n'importe quel autre organe.

16. Il importe que l'ONUDI puisse se doter d'un stock d'informations et de connaissances techniques pour diriger l'oeuvre à accomplir dans les régions en voie d'industrialisation. C'est pourquoi la délégation française est convaincue que l'action du secrétariat doit être essentiellement orientée vers le soutien direct aux pays en voie de développement et vers des missions sur le terrain.

17. En ce qui concerne les activités opérationnelles proprement dites, la France a toujours insisté, depuis la création de l'ONUDI, pour qu'une part croissante des ressources de coopération internationale soit affectée à des opérations industrielles. Elle se félicite donc que le PNUD ait approuvé en 1970 une dizaine de nouveaux projets qui seront confiés à l'ONUDI. Même si l'ONUDI rencontre de sérieux obstacles ou souffre de quelques défaillances passagères, on peut être persuadé qu'elle est parfaitement capable d'acquiescer une vaste expérience et de mener sa tâche à bien. Cependant, pour y parvenir, elle devra s'engager résolument dans la voie d'une collaboration active avec tous les autres organismes des Nations Unies et apporter tout son appui aux nouvelles méthodes de coopération technique. L'assistance industrielle ne peut d'ailleurs être envisagée que dans le contexte plus vaste du développement, et doit par conséquent se conjuguer avec toutes les autres formes d'aide, y compris l'aide bilatérale dispensée par les pays industrialisés.

18. L'ONUDI peut aussi devenir un intermédiaire efficace entre ceux qui disposent des ressources et des techniques et

ceux qui pourraient les employer. Ce troisième volet de son activité a d'emblée acquis le soutien de la France car, bien mené, ce rôle promotionnel peut avoir un effet multiplicateur considérable. Le programme de promotion des investissements déjà entrepris devrait être un premier pas qui conduirait l'ONUDI à s'intéresser à la coopération entre firmes industrielles et à favoriser les échanges scientifiques et les relations entre les organismes de recherche qui se penchent sur les problèmes des pays les moins avancés.

19. En conclusion, c'est parce que le Gouvernement français pense que l'ONUDI oeuvre dans un secteur de la coopération où tous les moyens doivent être concentrés pour obtenir des résultats tangibles qu'il veut lui prêter le concours de son expérience. Le Gouvernement français envisage de développer cette collaboration à la fois au niveau des administrations et sur le terrain, de la manière pragmatique et concrète qui sied à l'ONUDI.

20. M. KRYLOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation est satisfaite du rapport du CDI sur sa quatrième session (E/4874). Elle approuve généralement les activités de l'ONUDI pendant l'année écoulée et son programme pour 1970-1971.

21. Inspirée par le souci de voir l'ONUDI élargir ses activités, renforcer son efficacité opérationnelle et accroître son aide aux pays en voie de développement, la délégation soviétique tient cependant à formuler plusieurs observations.

22. Premièrement, le secrétariat de l'ONUDI doit aider encore davantage les pays en voie de développement à élaborer des plans de développement industriel sur une base scientifique; l'URSS estime en effet que le développement industriel est l'aspect le plus important de l'accroissement du potentiel économique.

23. Deuxièmement, à propos du rôle de l'ONUDI à l'égard des capitaux privés, le représentant de l'Union soviétique pense que, si l'afflux de ces capitaux est un processus inévitable, on peut cependant le contrôler et en déterminer les conditions, afin de tenir compte des besoins réels des pays en voie de développement. En matière d'investissements, la conception capitaliste, qui consiste à rechercher le maximum de bénéfices dans les plus brefs délais, aboutit à épuiser les ressources des pays en voie de développement, qui n'en tirent qu'un profit limité. A la quatrième session du CDI, un certain nombre de délégations de pays en voie de développement ont déclaré que les investissements étrangers n'amélioreraient pas les conditions de vie de la population, et une autre a cité des chiffres montrant que les investissements privés étaient surtout avantageux pour les bailleurs de fonds. Cela intéresse l'ONUDI au plus haut point, car, dans le contexte de ses activités promotionnelles au service des pays en voie de développement, elle peut et doit protéger ces pays contre un financement étranger défavorable.

24. Troisièmement, l'ONUDI a, dans le domaine du développement industriel, un rôle de coordination des activités des organismes des Nations Unies qui est également mis en évidence dans la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale. Le Conseil économique et social devrait appeler l'attention des institutions spécialisées sur ce rôle.

25. Quatrièmement, l'ONUDI doit aussi jouer un rôle de premier plan parmi les organes qui s'occupent du transfert de connaissances techniques. L'ONUDI diffuse déjà des renseignements scientifiques et techniques, mais elle doit étendre cette activité et s'occuper de définir les conditions du transfert des connaissances. Un tel effort est indispensable pour que les pays en voie de développement bénéficient de la révolution scientifique et technique actuelle.

26. Cinquièmement, l'ONUDI doit assurer une répartition géographique plus équitable dans le recrutement de son personnel, comme l'ont souligné de nombreuses délégations à la quatrième session du CDI. D'autre part, au lieu de grever son budget en augmentant ses effectifs, l'ONUDI doit plutôt chercher à mieux utiliser le personnel. Actuellement, les postes administratifs représentent 62 p. 100 de l'effectif total, ce qui est excessif.

27. Pour terminer, le représentant de l'URSS annonce que son pays, qui avait souhaité initialement que la conférence internationale extraordinaire de l'ONUDI soit tenue à la fin de 1971, peut maintenant accepter qu'elle ait lieu en mai ou juin 1971, étant donné que cela ne gênera pas l'organisation de la session du CDI.

28. Pour M. KAZUHARA (Japon), le rapport du CDI et la déclaration que vient de faire le Directeur exécutif de l'ONUDI montrent que le rôle de cette organisation croît sans cesse, grâce aux efforts qu'elle déploie pour renforcer son secrétariat et améliorer le recrutement de ses experts. A sa quatrième session, le CDI n'a pas été en mesure de discuter en profondeur la politique à long terme de l'ONUDI : cela lui aurait été difficile alors que l'Etude sur la capacité et le projet de stratégie pour la deuxième Décennie du développement sont encore à l'examen; en outre, il est préférable d'attendre les résultats de la conférence internationale extraordinaire de 1971.

29. Le CDI a déjà obtenu des résultats importants dans certains domaines : renforcement du rôle de coordination de l'ONUDI; accroissement des activités des conseillers hors siège pour mieux coordonner l'aide bilatérale et l'assistance de l'ONUDI elle-même; intensification des activités de l'ONUDI, grâce à de nouvelles ressources émanant du PNUD, de contributions volontaires et de programmes spéciaux.

30. Cependant, dans l'immédiat, il faut assurer l'exécution des projets déjà approuvés, et pour cela il est indispensable de recruter des experts compétents. Il faut aussi que, dans l'exécution de ces projets, l'ONUDI fasse preuve de souplesse pour tenir compte des caractéristiques de chaque pays. Par ailleurs, il est satisfaisant de constater que l'ONUDI cherche à introduire des méthodes nouvelles — usines pilotes, études périodiques par pays, etc. — et s'efforce de rationaliser ses procédures.

31. Commentant la résolution 29 (IV) du CDI, relative à la conférence internationale extraordinaire de l'ONUDI, M. Kazuhara juge satisfaisant l'ordre du jour provisoire indiqué au paragraphe 2 du dispositif; les activités énumérées sont essentielles au développement, et il faut donc espérer que la conférence connaîtra un plein succès.

32. Le Japon sera l'hôte de la deuxième Conférence asiatique sur l'industrialisation, qui doit se tenir en septembre 1970 à Tokyo, sous l'égide de la CEAEO. Il espère que cette conférence pourra adopter une stratégie du développement industriel pour l'Asie, car le développement industriel est un élément clef du développement. C'est en partant de cette idée que le Japon a déjà fourni une aide aux autres pays de la CEAEO dans le domaine industriel, et contribuera dans toute la mesure possible au succès des travaux de la deuxième Conférence asiatique. Enfin, M. Kazuhara formule le souhait que l'ONUDI, de son côté, apporte son concours à cette conférence.

33. M. ARCHIBALD (Observateur de la Trinité-et-Tobago), prenant la parole sur l'invitation du Président, rappelle que sa délégation a été coauteur de la résolution du CDI relative à l'organisation d'une conférence réunissant l'ensemble des membres de l'ONUDI. Après quatre ou cinq ans d'existence, il sera bon que l'ONUDI — qui, contrairement à la plupart des organismes des Nations Unies, n'a pas d'assemblée régulière — procède à un examen de ses opérations et des techniques et orientations nouvelles qu'elle pourrait adopter. Peut-être aurait-on pu attendre 1972, mais il fallait éviter de tenir la conférence de l'ONUDI la même année que la troisième session de la CNUCED. De plus, 1971 est la première année de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, dans laquelle l'ONUDI a certainement un rôle vital à jouer. Un grand nombre de pays ont déjà fait connaître leur avis sur la date de la conférence envisagée, ce qui montre l'intérêt qu'ils portent à cette proposition.

34. On s'est parfois étonné que la durée prévue pour la conférence soit de six jours seulement. Mais le CDI a voulu réduire au minimum les dépenses, comme le souhaite l'Assemblée générale, et veiller à ce que la conférence soit caractérisée par l'efficacité dont le CDI fait généralement preuve. Si elle se déroule dans le même esprit que les réunions du CDI, elle permettra un échange de données d'expérience et de suggestions concrètes. De plus, le simple fait qu'un grand nombre de délégations d'un niveau élevé se réuniront au commencement de la deuxième Décennie soulignera l'importance du développement industriel dans celle-ci. Enfin, malgré sa durée limitée, la conférence aura certainement une influence considérable sur les attitudes aussi bien des gouvernements que du secrétariat de l'ONUDI.

35. M. KITCHEN (Etats-Unis d'Amérique) se félicite de la manière dont ont été conduits les travaux de la quatrième session du CDI, à laquelle il a participé. Le Groupe de travail du programme et de la coordination a rempli son rôle dans de bonnes conditions, et le CDI a pu adopter à l'unanimité l'ensemble du rapport de cet organe.

36. Commentant le rapport du CDI, M. Kitchen rappelle qu'au Conseil d'administration du PNUD les Etats-Unis se sont prononcés pour le maintien, et même pour l'expansion, des services industriels spéciaux. A propos de l'effet des capitaux étrangers sur les pays en voie de développement, sa délégation a pris note des remarques du représentant de l'URSS. Quant à la conférence internationale

extraordinaire, il faut espérer qu'elle sera l'occasion d'une réflexion sur les objectifs, l'organisation et le financement de l'ONUDI; la délégation des Etats-Unis a exposé ses vues à ce sujet à la quatrième session du CDI et elle s'abstiendra de les répéter.

37. Dans la déclaration du Directeur exécutif de l'ONUDI, M. Abdel-Rahman, le représentant des Etats-Unis a noté avec un vif intérêt les remarques concernant la coordination avec les autres organismes des Nations Unies. Les accords conclus avec la FAO et la CEAEQ, en particulier, sont très satisfaisants, et il faut encourager le Directeur exécutif à persévérer dans cette voie et à étudier d'autres moyens de coordination. Il faut également se féliciter du dialogue engagé avec des organisations non gouvernementales et gouvernementales; sans aucun doute ce dialogue aura pour effet un accroissement substantiel des ressources de l'ONUDI et, partant, de sa capacité d'action.

38. Le représentant des Etats-Unis conclut en déclarant que son pays est satisfait de l'activité de l'ONUDI, et est résolu à participer pleinement aux travaux de la conférence internationale extraordinaire de 1971.

39. M. PETROV (Bulgarie) constate avec satisfaction que l'ONUDI a pris rapidement la place qui lui revenait au sein des organismes des Nations Unies et contribue au développement économique et social des pays en voie de développement et à l'élargissement de la coopération internationale dans le domaine industriel. Le CDI et le secrétariat de l'ONUDI se sont efforcés, notamment, d'améliorer la coordination des activités de cette organisation avec celles des institutions spécialisées, des commissions économiques régionales et des organisations gouvernementales et non gouvernementales, et d'organiser un système d'information économique en vue d'aider les pays en voie de développement à créer leurs propres instituts dans le domaine industriel. Etant donné les résultats obtenus en peu de temps, il est à souhaiter que l'ONUDI élargisse son activité dans ce sens.

40. Cependant, bien des problèmes restent encore à résoudre avant que soient atteints tous les objectifs de la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale, et l'activité de l'ONUDI est encore insuffisante dans des domaines tels que l'élaboration d'une politique d'industrialisation des pays en voie de développement et l'aide à leur accorder pour l'organisation de programmes scientifiques à long terme en vue de leur développement industriel. Dans la recherche d'une solution à ces problèmes, l'ONUDI doit tenir compte des plans nationaux de développement et veiller à assurer l'indépendance économique et politique des pays en voie de développement, ainsi que l'élévation du niveau de vie des travailleurs. La délégation bulgare ne peut approuver entièrement la politique du secrétariat en ce qui concerne les investissements de capitaux dans les pays en voie de développement, et pense que l'ONUDI devrait s'attacher à protéger les intérêts de ces pays contre les conditions défavorables des prêts de capitaux privés. Comme de nombreuses délégations à la quatrième session du CDI, elle estime que l'ONUDI devrait contribuer à l'élaboration de critères d'utilisation de l'aide financière extérieure, afin d'éviter aux pays en voie de développement

une aggravation de leur situation financière, ainsi que d'autres conséquences économiques et politiques défavorables.

41. L'expérience de la Bulgarie au cours des 25 dernières années a confirmé que la nationalisation des moyens de production, le développement du secteur public et une industrialisation accélérée permettent d'obtenir un progrès économique et social rapide.

42. La délégation bulgare, consciente de l'importance de l'industrialisation pour la liquidation du sous-développement, soutient la résolution 2578 (XXIV) de l'Assemblée générale de l'ONU et la résolution 29 (IV) du CDI, tendant à convoquer une conférence internationale extraordinaire de l'ONUDI. Cette conférence pourrait se tenir au dernier trimestre de 1971, afin de laisser aux pays participants et au secrétariat de l'ONUDI un délai suffisant pour la préparer sérieusement, et elle devrait être ouverte à tous les pays intéressés, conformément au principe de l'universalité proclamé dans la Charte des Nations Unies et au vœu exprimé par le Secrétaire général de l'ONU lors de l'ouverture de la présente session. Pour s'acquitter de sa tâche, qui est d'encourager la mobilisation des ressources nationales et internationales pour accélérer l'industrialisation des pays en voie de développement, l'ONUDI doit être une organisation universelle. En ce qui concerne le recrutement géographique équitable des cadres pour le secrétariat de l'ONUDI, M. Petrov est pleinement d'accord avec le représentant de l'Union soviétique.

43. M. IQBAL HOSAIN (Pakistan) a relevé dans la déclaration du Directeur exécutif de l'ONUDI que les activités opérationnelles de cette organisation financées par le PNUD ne constituent qu'un très faible pourcentage des ressources du PNUD, et que l'ONUDI doit faire appel à des contributions supplémentaires. Comme les services de l'ONUDI seront probablement de plus en plus sollicités, il est indispensable non seulement de fournir à cette organisation des ressources accrues pour lui permettre de répondre plus efficacement aux besoins des pays en voie de développement, mais aussi de doter le PNUD d'une organisation plus souple, afin de lui permettre de choisir des projets utiles à l'industrialisation de ces pays.

44. La délégation pakistanaise constate avec satisfaction le rôle de plus en plus important que l'ONUDI joue dans l'organisation de la coopération entre pays en voie de développement, et espère que les mesures voulues seront prises pour coordonner ses activités avec les programmes régionaux ou sous-régionaux. D'autre part, elle se félicite de l'ordre de priorité adopté par l'ONUDI dans le domaine des industries mécaniques. Pour les industries métallurgiques, l'ONUDI devrait aider les pays en voie de développement pauvres en charbon à coke, mais possédant d'abondantes réserves de gaz naturel ou de charbon non cokéfiable, à utiliser le procédé de réduction directe pour la production de fonte et d'acier. Pour les industries pharmaceutiques, l'aide de l'ONUDI devrait porter essentiellement sur la fabrication de produits pharmaceutiques de base et l'utilisation de certains sous-produits. Quant aux engrais, l'attention portée par l'ONUDI à la production d'acide sulfurique à partir du gypse intéresse tout particulièrement des pays

comme le Pakistan, qui aimerait voir ces activités se développer. Le Pakistan a déjà adressé au PNUD une demande d'aide pour la création d'un centre de l'industrie cotonnière, et espère que des mesures seront prises rapidement pour désigner les experts dont il a besoin. Enfin, le problème de l'utilisation insuffisante de la capacité industrielle dans presque tous les pays en voie de développement est également une question qui mérite toute l'attention de l'ONUDI.

45. Quant à la convocation d'une conférence internationale sur le développement industriel, la délégation pakistanaise croit que ce sera l'occasion de faire un bilan des résultats déjà obtenus par l'ONUDI et de lui donner un nouvel élan afin d'en faire un instrument encore plus efficace de coopération internationale dans le domaine de l'industrialisation des pays en voie de développement, et elle est d'avis que le Conseil recommande à l'Assemblée générale que cette conférence se tienne à Vienne en juin 1971.

46. M. SWARUP (Inde) pense que, dans le domaine du développement industriel, l'ONUDI doit renforcer son rôle de coordination à l'intérieur du système des Nations Unies, et même à l'égard d'organismes extérieurs à ce système. Sa délégation appuie également les mesures de nature à donner une plus grande autonomie financière à l'ONUDI. Elle souhaite que les contributions annoncées lors des conférences annuelles soient sensiblement augmentées, afin que l'ONUDI dispose de ressources adéquates – d'autant plus que les fonds disponibles au titre des services industriels spéciaux ou provenant de contributions volontaires peuvent ne pas répondre aux besoins.

47. Pour que l'ONUDI étende ses opérations, une plus grande coopération de la part des pays développés est également indispensable. Le représentant de l'Inde se félicite des arrangements bilatéraux de coopération conclus entre l'ONUDI et les institutions spécialisées. Il souhaite qu'une collaboration plus étroite s'établisse aussi avec les commissions économiques régionales ainsi qu'avec les organismes industriels régionaux et nationaux; le Directeur exécutif de l'ONUDI a déjà pris des initiatives dans ce domaine, et il faut lui souhaiter un plein succès.

48. Dans le cadre de ses activités promotionnelles, l'ONUDI devrait tirer parti des ressources et des connaissances disponibles dans les pays en voie de développement, notamment des moyens de recherche que ceux-ci possèdent.

49. Le Groupe de travail du programme et de la coordination du CDI a contribué à accroître l'efficacité fonctionnelle de l'ONUDI; M. Swarup juge souhaitable que cet organe devienne permanent, comme le CDI l'a suggéré.

50. Etant donné le rôle que l'ONUDI jouera dans l'exécution de la stratégie internationale du développement, il faudrait que sa contribution à l'élaboration de cette stratégie soit plus détaillée. Le secrétariat de l'ONUDI et le CDI devraient mettre au point, pour la deuxième Décennie, un programme détaillé d'activités et d'objectifs dans le domaine industriel.

51. Enfin, la délégation indienne est en faveur de la conférence internationale extraordinaire qui doit se tenir au niveau ministériel en 1971. Elle espère que les recommandations qui émaneront de cette conférence seront dûment prises en considération lorsque des organes tels que la CNUCED, les commissions économiques régionales et l'Assemblée générale elle-même traiteront les mêmes questions.

52. M. de ARAÚJO CASTRO (Brésil) dit que l'industrialisation restera au cours de la deuxième Décennie le facteur essentiel de développement, étant à la fois la source principale et l'objectif final de l'évolution qui doit se faire dans l'économie des pays en voie de développement pour que tous les objectifs fondamentaux de la stratégie du développement deviennent réalisables.

53. Parmi les secteurs prioritaires inscrits au programme de l'ONUDI, il en est deux qui ne paraissent pas avoir reçu toute l'attention qu'ils méritaient. Il s'agit tout d'abord des industries lourdes, en particulier des industries mécaniques et métallurgiques. Il est incontestable que les industries légères ont encore un rôle décisif à jouer dans beaucoup de pays en voie de développement, en raison surtout de l'intérêt qu'elles présentent pour l'emploi et les recettes en devises, mais il n'en demeure pas moins que, pour beaucoup d'autres pays en voie de développement, l'expansion industrielle dépend de plus en plus de la création d'industries lourdes, indispensables pour alléger la pression que les importations de machines exercent sur la balance des paiements de ces pays et leur fournir l'infrastructure nécessaire à une diversification de leur économie. Par ailleurs, l'ONUDI devrait accorder un rang de priorité plus élevé à la question du transfert des connaissances techniques aux pays en voie de développement, en commençant peut-être par étoffer son programme dans les domaines de la législation industrielle et des brevets et licences. Elle devrait en outre se préoccuper davantage de la création de centres de recherche industrielle, tant sur le plan national que régional, compte tenu des besoins spéciaux des pays ou régions. Pour ce qui est des divers aspects du transfert des connaissances techniques, l'ONUDI pourrait s'inspirer utilement des principes énoncés dans le projet de stratégie internationale pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (E/4876), en particulier au paragraphe 61.

54. En ce qui concerne le financement et le fonctionnement de l'ONUDI, les résolutions 27 (IV) et 28 (IV) du CDI contiennent les directives nécessaires pour améliorer la coordination entre les travaux de l'ONUDI et ceux d'autres organismes des Nations Unies. La délégation brésilienne attache une importance particulière au problème des ressources financières de l'ONUDI, qui, en tant qu'organisation nouvelle, ne devrait pas être soumise aux mêmes critères administratifs d'efficacité, encore qu'il soit encourageant de noter que la part des activités opérationnelles de l'ONUDI dans le montant total de ses ressources n'a cessé de croître. D'autre part, il serait souhaitable, pour éviter des retards dans la transmission des demandes d'assistance technique, d'améliorer les procédures administratives, afin que le programme des services industriels spéciaux conserve

la souplesse voulue. Enfin, en tant que représentant d'un pays d'Amérique latine, M. de Araújo Castro attire l'attention du Conseil sur le fait que la répartition géographique par régions de l'assistance technique fournie par l'ONUDI n'a pas été en 1969 plus équilibrée que les années précédentes, l'Amérique du Sud ne recevant que 16 p. 100 du total, alors que l'Afrique et l'Asie en ont reçu respectivement 31 et 26 p. 100.

55. Pour ce qui est de la réunion d'une conférence internationale extraordinaire de l'ONUDI, la délégation brésilienne estime qu'elle serait particulièrement utile à l'aube de la deuxième Décennie du développement, et qu'on ne saurait exagérer son urgence; le Gouvernement brésilien est donc en faveur de la date de mai/juin 1971.

56. M. PAPIĆ (Yougoslavie) souligne qu'on ne saurait concevoir de développement économique, ni par conséquent d'intégration des pays en voie de développement à la division internationale du travail, sans une industrialisation correspondante, ainsi qu'il est réaffirmé dans le projet de stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie. La délégation yougoslave estime que l'ONUDI a un rôle très important, sinon le plus important, à jouer dans la planification, la programmation, l'analyse et l'évaluation des progrès du développement industriel au cours de la Décennie, et que, pour le jouer efficacement, elle doit poursuivre et intensifier sa coopération avec les autres organismes des Nations Unies.

57. C'est en renforçant ses activités opérationnelles que l'ONUDI contribuera efficacement à l'industrialisation des pays en voie de développement, et, à cet égard, la délégation yougoslave donne son appui à la résolution 28 (IV) du CDI. Toutefois, elle regrette que l'ONUDI ne dispose pas de ressources suffisantes pour répondre à toutes les demandes de services qui lui sont adressées dans ce domaine et qu'elle soit obligée de continuer à demander des contributions spéciales.

58. La délégation yougoslave appuie également la proposition tendant à convoquer une conférence internationale extraordinaire de l'ONUDI, qui sera particulièrement utile si elle a lieu, comme on l'a proposé, immédiatement après le lancement de la deuxième Décennie du développement. Il faut se féliciter de ce que la résolution 29 (IV) ait limité le nombre de questions dont la conférence sera saisie à celles qui ont le plus d'importance pour l'avenir de l'industrialisation des pays en voie de développement – mais il n'en faudra pas moins préparer cette conférence avec le plus grand soin.

59. M. BRADLEY (Argentine) relève que, dans leurs plans de développement, les pays en voie de développement attachent de plus en plus d'importance à l'industrialisation. Pour atteindre l'objectif de 8 p. 100 de croissance de leur production industrielle, ces pays ont besoin d'une aide substantielle, non seulement des pays développés, mais aussi des organisations internationales, qui devraient les aider à élaborer leurs projets d'industrialisation.

60. Il faudrait aussi fortement augmenter les ressources de l'ONUDI et permettre à cette organisation de jouer un rôle

important dans le transfert des connaissances, qui est un facteur capital de l'industrialisation.

61. Il est satisfaisant de constater que l'ONUDI a resserré ses relations avec les institutions spécialisées et les commissions économiques régionales. L'ONUDI devrait aussi collaborer avec les gouvernements par l'intermédiaire des organismes chargés de la planification de l'industrialisation dans chaque pays.

62. A propos de la conférence internationale extraordinaire que l'on propose de réunir et que le secrétariat de l'ONUDI semble préparer sérieusement, la délégation argentine souhaiterait que cette réunion se tienne en juin 1971, et non en automne, afin d'éviter tout chevauchement avec les réunions de l'Assemblée générale. L'ordre du jour de cette conférence comporte peu de points, mais le contenu des questions qui seront discutées paraît important et permettra aux pays en voie de développement et aux institutions spécialisées de définir leur position quant au rôle que doit jouer l'ONUDI au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

63. M. ILBOUDO (Haute-Volta) dit que l'examen du rapport du CDI permet de mesurer d'emblée l'ampleur des espoirs des pays en voie de développement et les limites à la capacité de l'ONUDI de répondre aux espérances qu'elle ne cesse de susciter depuis sa création. Le déséquilibre entre les besoins et les moyens est frappant. Il conviendrait que le PNUD accroisse sa contribution à l'ONUDI – qui, d'après son Directeur exécutif, ne recevrait actuellement, pour l'ensemble des activités opérationnelles, que le tiers de ce qui lui serait nécessaire pour la mise en oeuvre de son programme. Il ressort du rapport à l'étude que le CDI n'a pas encore réussi à définir une véritable stratégie du développement et à donner à l'ONUDI les règles générales qui lui permettraient de déterminer un ordre de priorité dans la promotion du développement industriel.

64. Peu de progrès ont été accomplis depuis le Colloque international sur le développement industriel (Athènes, 1967), mais au moins l'ONUDI a pu réunir toutes les informations nécessaires pour la définition de sa stratégie globale. Grâce à ces renseignements et à ceux que contiennent le rapport de la commission Pearson<sup>1</sup> et l'Etude sur la capacité<sup>2</sup>, il faut espérer qu'au cours de la prochaine conférence internationale extraordinaire de l'ONUDI il sera possible de définir une stratégie précise du développement industriel. C'est seulement à ce prix que le succès de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement pourra être assuré dans le domaine industriel.

65. Quelle attitude peut-on avoir devant l'objectif d'un accroissement de 8 p. 100 de la production industrielle pendant la deuxième Décennie du développement, lorsqu'on sait que l'objectif de croissance de 5 p. 100 fixé pour la première Décennie n'a été que très rarement atteint dans

<sup>1</sup> *Vers une action commune pour le développement du tiers monde – Rapport de la Commission d'étude du développement international*, Paris, Denoël, 1969.

<sup>2</sup> *Etude de la capacité du système des Nations Unies pour le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.70.I.10).

les pays en voie de développement et que l'espoir de voir les pays développés consacrer 1 p. 100 de leur revenu national au développement des pays en voie de développement ne s'est pas réalisé ? Les raisons de l'échec des pays en voie de développement sont nombreuses : pénurie de cadres, manque de capitaux, absence d'expérience — mais aussi et surtout excès d'ambition ou lourds investissements faits dans des secteurs économiques de rentabilité incertaine. Il faudrait qu'un meilleur équilibre soit réalisé dans le domaine des investissements entre l'industrie et l'agriculture. Le PNUD affecte actuellement 80 p. 100 de ses ressources au secteur de l'agriculture et 4 p. 100 à celui de l'industrie, et force est de constater que les investissements agricoles sont les moins rentables et les moins sûrs.

66. Compte tenu de l'exiguïté de ses ressources, l'ONUDI devrait essentiellement s'efforcer de promouvoir un programme modeste, mais efficace, portant sur la coordination des travaux des institutions spécialisées relatifs au développement industriel et le rassemblement et la centralisation des connaissances techniques et scientifiques à l'intention des pays moins développés. L'ONUDI devrait notamment renoncer dans l'immédiat à se lancer dans un vaste programme de recherche systématique, surtout dans les cas où celle-ci pourrait être poursuivie par d'autres institutions spécialisées. Cependant, il conviendrait d'accorder une grande attention au problème de la formation des cadres de gestion, dont le rôle dans l'accélération du développement industriel est capital. De plus, l'ONUDI pourrait encourager et promouvoir des études de faisabilité sur des projets concernant l'industrie, ainsi que l'amélioration des systèmes et moyens de communication et de transport dans les pays en voie de développement.

67. M. PANGGABEAN (Indonésie) estime que les travaux de l'ONUDI revêtent une importance capitale. A son avis, l'écart existant entre les pays riches et les pays pauvres ne pourra être réduit que dans la mesure où les pays en voie de développement réussiront à s'industrialiser. L'Indonésie approuvera tout effort tendant à accroître les ressources financières de l'ONUDI provenant tant de contributions volontaires que des institutions et organismes financiers internationaux. Elle espère que, au cours de la prochaine conférence pour les annonces de contributions, les pays développés augmenteront leurs contributions, compte tenu du rôle important que l'ONUDI est appelée à jouer dans la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

68. Il faut se féliciter que le rapport du CDI ait mis l'accent sur les activités industrielles au niveau national. La question de l'harmonisation régionale des industries devrait également être examinée avec attention par l'ONUDI.

69. Par ailleurs, la délégation indonésienne approuve la suggestion du Directeur exécutif tendant à affecter de 1 à 2 p. 100 des ressources de l'ONUDI à la recherche.

70. La question du transfert des connaissances techniques aux pays en voie de développement est encore loin d'être résolue, surtout en raison de l'attitude adoptée par de nombreux pays développés, qui sont peu disposés à faire connaître ces techniques aux pays en voie de développement. L'Indonésie est favorable aux investissements étran-

gers dans certaines conditions. C'est parce que les pays développés sont peu désireux de transférer des ressources financières aux pays en voie de développement au titre de l'aide au développement que l'assistance extérieure doit être complétée par des investissements étrangers, notamment dans le domaine industriel.

71. A la dernière session du CDI, la délégation indonésienne s'est déclarée en faveur de la réunion d'une conférence internationale extraordinaire en juin 1971, et non en décembre de la même année. Le Gouvernement indonésien approuve les trois principaux points de l'ordre du jour de cette réunion, mais il étudie encore cette question et fera connaître son avis à ce sujet à l'ONUDI.

72. M. ASANTE (Ghana) dit que sa délégation se félicite de constater que l'ONUDI reçoit une assistance de plus en plus importante pour ses activités opérationnelles, mais estime que la part des ressources de l'ONUDI consacrée à l'administration est encore trop importante. Les sessions des organes de l'ONUDI durent trop longtemps et entraînent donc des dépenses d'administration et de documentation trop élevées. Aussi conviendrait-il de revoir la structure de l'ONUDI.

73. La délégation ghanéenne pense que la conférence internationale extraordinaire de l'ONUDI devrait se tenir en mai ou en juin 1971, juste après la session du CDI.

74. M. CARANICAS (Grèce) fait observer que les ressources dont dispose l'ONUDI, et notamment celles qui sont obtenues par l'intermédiaire du PNUD, sont très limitées. A propos de l'Etude sur la capacité, le représentant de la Grèce espère que, dans la réorganisation des institutions internationales qui est envisagée, l'ONUDI jouera un rôle plus important en ce qui concerne l'exécution, l'évaluation et la planification du développement industriel des pays sous-équipés.

75. Pour que l'objectif d'un accroissement de la production industrielle de 8 p. 100 pendant la deuxième Décennie du développement puisse être atteint, il faut que l'ONUDI bénéficie du maximum d'assistance des gouvernements, des institutions spécialisées et des commissions économiques régionales.

76. Il conviendrait que les commissions économiques régionales renforcent leur collaboration avec l'ONUDI. L'objet de cette collaboration devrait être de mettre au point un programme d'industrialisation dans chaque région, programme qui serait financé et exécuté par l'ONUDI et les commissions économiques régionales. Pour cela, l'ONUDI devrait bénéficier de l'assistance du personnel des commissions économiques régionales.

77. La délégation grecque formule de sérieuses réserves quant à la création des équipes consultatives multinationales interdisciplinaires qui devraient travailler avec les commissions économiques régionales. Il conviendrait d'abord de connaître les résultats obtenus par les premières équipes envoyées dans certains pays avant d'accroître sensiblement leur nombre.

78. Le Gouvernement grec pense que la prochaine conférence internationale extraordinaire de l'ONUDI devrait se



tenir au mois de mai, et non en automne. Il faut espérer que cette conférence étudiera avec attention la question du financement de l'ONUDI et décidera d'affecter une part plus importante des ressources de l'organisation aux activités opérationnelles dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Pour cela, il faudra réorganiser l'ONUDI et probablement décentraliser ses activités.

79. A propos de l'observation du représentant de l'Union soviétique selon laquelle les investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement représentent une lourde charge pour ces pays en raison du rapatriement des bénéfices, la délégation grecque appelle l'attention sur le paragraphe 52 du rapport du CDI (E/4874), qui demande à l'ONUDI de défendre les intérêts des pays en voie de développement en la matière. D'après son expérience, la Grèce est d'avis que les capitaux sont moins difficiles à obtenir pour l'industrialisation que pour certains autres domaines, comme la santé ou l'enseignement. Dans la plupart des cas, les unités de production créées avec des capitaux étrangers peuvent rembourser directement les investissements extérieurs, et les recettes d'exportation qu'elles procurent contribuent à couvrir les besoins en devises.

80. L'industrialisation exige une association entre pays en voie de développement et pays développés, et c'est aux pays en voie de développement qu'il appartient tout d'abord de protéger leurs intérêts.

81. M. PATHMARAJAH (Ceylan) dit que Ceylan, qui par tradition est un pays agricole, ne s'est engagé que tout récemment dans la voie de l'industrialisation. Dans les premiers temps, Ceylan a voulu créer non pas une industrie lourde, mais une industrie de biens de consommation destinés à remplacer les produits importés. Comme les ressources de Ceylan en capitaux et en connaissances techniques sont modestes, il lui faut faire appel à l'aide technique et financière des organisations internationales, et notamment de l'ONUDI. Mais, comme on l'a généralement fait observer dans tous les organismes des Nations Unies, la politique de l'ONUDI et du CDI semble tendre surtout à fournir une assistance technique aux pays en voie de développement par l'intermédiaire de missions d'experts plutôt que par l'octroi de bourses d'études et l'envoi de matériel, domaines dans lesquels l'offre paraît être très fortement limitée. Les pays en voie de développement ont constamment soutenu, à divers colloques et réunions de l'ONUDI et d'autres organismes, que pour accélérer le progrès industriel il ne s'agit pas tant de fournir des experts — encore qu'ils soient indispensables à certains égards —, mais d'accroître le potentiel national des pays intéressés.

82. Le représentant de Ceylan fait sienne l'opinion du représentant du Japon, qui a souligné les retards apportés au recrutement des experts demandés, à l'envoi d'équipement et à l'octroi de bourses d'études. Le rapport du CDI a souligné que ce que souhaitent de nombreux pays, c'est : 1) que soit accéléré le transfert des derniers progrès de la technique aux pays en voie de développement; 2) qu'un

lien soit établi entre les programmes à long terme et les plans nationaux de développement; 3) que soient supprimés les retards qui se produisent dans le recrutement des experts affectés aux projets locaux; 4) que des conseillers supplémentaires soient désignés; 5) que les programmes actuels de bourses d'études soient révisés.

83. Pour finir, le représentant de Ceylan indique que, si le programme des services industriels spéciaux est utile, il n'a pas pu, en raison de retards dus à des considérations de procédure, devenir le programme "d'urgence" qu'il devait être à l'origine.

84. M. SNOXELL (Royaume-Uni) estime que l'ONUDI traverse une période de consolidation et que les organismes des Nations Unies établis depuis longtemps sont de plus en plus conscients du rôle très utile que joue cette organisation.

85. La délégation du Royaume-Uni est heureuse de prendre note de la résolution 27 (IV) du CDI, qui montre qu'une collaboration s'est instaurée tant au siège que sur le terrain entre l'ONUDI, les commissions économiques régionales et les organismes des Nations Unies. La délégation du Royaume-Uni attend la deuxième réunion du Comité consultatif pour connaître les nouvelles dispositions qui seront prises en vue de la préparation de la conférence internationale extraordinaire de l'ONUDI.

86. Quant à l'avenir des activités de l'ONUDI, M. Snoxell estime que de nouvelles contributions financières doivent être justifiées par les résultats obtenus.

87. M. BRILLANTES (Observateur des Philippines), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que, en ce qui concerne la conférence internationale extraordinaire envisagée, sa délégation approuve entièrement les déclarations de l'observateur de la Trinité-et-Tobago. En tant que membre du Comité consultatif, M. Brillantes est heureux d'apprendre que l'URSS accepterait que cette conférence ait lieu en mai ou juin au lieu de novembre.

88. En ce qui concerne l'activité de l'ONUDI en général, l'observateur des Philippines estime que le Conseil économique et social pourrait prendre note avec satisfaction du rapport de la quatrième session du CDI, reconnaître l'importance de l'industrialisation en tant qu'élément clef de la mise en oeuvre de la stratégie pour la deuxième Décennie du développement, et exprimer l'espoir que, lorsque l'Assemblée générale examinera cette question, les gouvernements feront des suggestions au sujet de la conférence proposée, en particulier en ce qui concerne l'ordre du jour. Le Conseil pourrait également exprimer l'espoir que l'Assemblée générale approuvera la convocation de la conférence, et que les Etats Membres étudieront l'ordre du jour et se feront représenter à la conférence à un niveau élevé, de façon à déterminer la future orientation de l'ONUDI et à faciliter le progrès industriel rapide des pays en voie de développement.